

EVOLUVIE IV

GUIDE DES SUPPORTS AU 15/04/2025

Ce document liste les supports disponibles sur le contrat et comporte des informations de performance, de frais de gestion ainsi que des informations en matière de durabilité. Ce document fait partie intégrante du projet de contrat valant note d'information.

Les caractéristiques principales des supports en Unités de Compte se trouvent selon les cas, dans le Document d'Informations Clés (DIC), le prospectus ou la note détaillée, que vous pouvez obtenir auprès de votre interlocuteur habituel, ou sur le site internet de PREPAR-VIE : <https://www.prepar-vie.fr/priips-bred/>

Cette liste, qui pourra être enrichie de nouveaux supports, est susceptible d'évoluer en cours de contrat.

L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'Unités de Compte, mais pas sur leur valeur ; la valeur de ces Unités de Compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou des marchés immobiliers. Les supports en Unités de Compte présentent donc un risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale.

INFORMATIONS DURABILITÉ

Le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR), a pour objectif d'harmoniser et de renforcer les obligations de transparence applicables aux acteurs qui commercialisent ou prodiguent des conseils sur des produits financiers.

I. INFORMATIONS SUR L'INTÉGRATION PAR L'ASSUREUR DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

La prise en compte par l'Assureur des critères ESG (Environnementaux, Sociaux, Gouvernance) s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du Développement Durable dans la gestion de nos placements. Sa mise en œuvre est et sera progressive. Elle s'inscrit dans une préoccupation d'agir au mieux des intérêts de nos assurés. La prise en compte des critères ESG se décline au niveau des actifs dans lesquels PREPAR-VIE investit, soit les obligations principalement pour la gestion en direct et les fonds pour les autres classes d'actifs. En ce qui concerne les investissements obligataires gérés en direct, l'analyse ESG apparaît comme un complément de l'analyse financière traditionnelle ; elle l'enrichit en apportant un éclairage sur des questions dont l'importance va croissante au sein du groupe PREPAR Assurance.

De plus, dans le cadre de la sélection des investissements qu'elle réalise dans des fonds, PREPAR-VIE prend également en compte les critères ESG.

En effet, les enjeux ESG auxquels sont confrontés les émetteurs, selon la réponse qu'ils apportent, peuvent avoir un impact sur leur capacité à produire, sur la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, et les exposer ainsi à des risques d'ordre réglementaire entraînant le paiement d'amendes ou de taxes.

Par ailleurs, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une gestion faible de ces enjeux peut exposer PREPAR-VIE à un risque de réputation vis-à-vis de ses assurés.

II. DÉCLARATION DE NON-PRISE EN CONSIDÉRATION DANS NOS DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT DES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

En application des articles 4 (1) et 4 (3) du règlement (UE) 2019/2088 « SFDR » relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, PREPAR-VIE est tenu de faire preuve de transparence sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. PREPAR-VIE étant une société de moins de 500 salariés et conformément au règlement précité, la prise en compte des « principal adverse impact » (incidences négatives en matière de durabilité) s'effectue sur une base volontaire.

PREPAR-VIE intègre les facteurs de durabilité dans ses décisions d'investissement. Sa réflexion sur la prise en compte des incidences négatives de ces investissements sur l'ensemble des fonds d'investissement s'est poursuivie au titre de l'exercice 2024. A la clôture 2024, PREPAR-VIE a renouvelé l'évaluation des principales incidences négatives (PAI) de ses placements.

III. PROMOTION DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU CONTRAT

Le contrat promeut des caractéristiques environnementales ou sociales.

Ces caractéristiques environnementales et sociales ne seront toutefois respectées que si :

- le capital est investi dans au moins un support :
 - qui promeut des caractéristiques environnementales ou sociales,
 - qui a pour objectif l'investissement durable ou une réduction des émissions de carbone,
- et qu'au moins un de ces supports est conservé pendant la période d'investissement recommandée du contrat.



INFORMATIONS RELATIVES À LA CLASSIFICATION SFDR

Le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 distingue les supports suivants :

- **Article 6** : ces supports n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG). Ce sont tous les autres placements qui ne sont ni « Article 8 » ni « Article 9 » ;
- **Article 8** : ces supports promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance ;
- **Article 9** : ces supports ont un objectif d'investissement durable.

La liste des supports ci-après indique leur classification.

Informations relatives au(x) supports en Unités de Compte :

Vous trouverez ci-dessous la liste des supports en unités de compte disponibles sur votre contrat pour lesquels la société de gestion a indiqué faire la promotion, entre autres, de caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les informations complémentaires sur les caractéristiques environnementales ou sociales ou relatives aux objectifs d'investissement durables figurent dans les prospectus de chacun de ces supports et sont disponibles auprès de chaque société de gestion.

Informations relatives aux Fonds EURO et PREPAR Avenir II :

Les investissements sous-jacents à ces produits financiers prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, à hauteur de 5 % au moins d'investissements durables en 2025 et d'un seuil minimum de 10 % à un horizon de 3 à 5 ans. PREPAR-VIE prend en compte les incidences négatives dans la gestion financière de ces 2 cantons.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter à notre rapport article 29 de la loi énergie-climat (LEC), publié sur le site internet de PREPAR-VIE : <https://www.prepar-vie.fr/publications/>

Proportion de supports de catégories « article 8 » ou « article 9 » par rapport au nombre total de supports listés dans le présent document :

PROPORTION DE SUPPORTS ARTICLE 8 DISPONIBLES SUR CE CONTRAT :	72,22 %
---	---------

PROPORTION DE SUPPORTS ARTICLE 9 DISPONIBLES SUR CE CONTRAT :	16,67 %
---	---------

INFORMATIONS RELATIVES AUX SUPPORTS LABELLISÉS

Pour les supports répondant à l'un des labels ci-après, l'information sur le label est également indiquée dans la liste des supports de ce document :

- **Label ISR (Investissement Socialement Responsable)** : ce label vise à distinguer des fonds d'investissement qui mettent en œuvre une stratégie volontariste d'investissement socialement responsable (ISR) aboutissant à des résultats mesurables et concrets. Il a été créé par le ministère de l'Economie et des Finances.
- **Label Greenfin** : ce label a pour objectif de mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique. Créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, il garantit la qualité verte des fonds d'investissement. Il s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Ce label exclut les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles. Il est délivré par trois organismes : Novethic, EY France et Afnor Certification.
- **Label Finansol** : ce label est attribué par l'association Finansol, dont l'objet est de promouvoir et de valoriser la solidarité dans la finance et l'épargne. Il est décerné aux unités de compte qui investissent une partie de leurs encours dans des entreprises solidaires, autrement dit qui œuvrent dans des domaines tels que l'accès à l'emploi et au logement ou le soutien d'activités écologiques. L'obtention de ce label nécessite d'adhérer à l'association Finansol. Son attribution est néanmoins décidée par un comité d'experts indépendants.

- **Label « Relance »** : mis en place en octobre 2020, le label « Relance » a pour objectif de soutenir les entreprises françaises en favorisant l'investissement dans ces entreprises. Afin de pouvoir utiliser le label, les organismes de placement collectifs doivent respecter les critères d'éligibilité définis dans la Charte du label « Relance ». Cette Charte impose aux organismes de placement collectifs labellisés d'investir une partie significative de leur actif dans des entreprises françaises (fonds propres ou quasi-fonds propres), dont des PME et ETI. Elle inclut également un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) qui doit guider la politique d'investissement et d'engagement actionnarial des fonds labellisés. En particulier, ceux-ci doivent s'engager à ne pas financer le secteur du charbon.

Proportion de supports en Unités de Compte du contrat répondant à au moins l'un des 4 labels précités par rapport au total des supports en Unités de Compte listés dans ce document :

PROPORTION D'UNITÉS DE COMPTE LABELLISÉES DISPONIBLES SUR CE CONTRAT :

37,50 %

LEXIQUE

Code ISIN : code d'identification d'un support financier.

Dénomination : nom d'un support financier.

Société de gestion : Professionnel agréé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui gère pour le compte d'un grand nombre d'épargnants (particuliers et/ou institutionnels), au sein d'un fonds, les sommes reçues de façon diversifiée, selon la stratégie qu'il aura annoncée.

Indicateur de risque : l'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est une échelle du niveau de risque du support financier allant de 1 à 7. Un SRI 1 équivaut au risque financier minimum. Le SRI allie à la fois le risque de marché (la baisse de la valeur des investissements) et le risque de crédit (la qualité de solvabilité des établissements émetteurs de titres).

Performance brute de l'actif N-1 : performance de l'actif en représentation de l'unité de compte au cours du dernier exercice clos, brute des frais de gestion, exprimée en pourcentage.

Moyenne annualisée sur 5 ans : moyenne de la performance brute ou la performance nette ou la performance finale de l'UC considérée calculée sur les 5 dernières années exprimée en pourcentage.

Frais de gestion de l'actif : frais de gestion prélevés sur l'actif en représentation de l'unité de compte au cours du dernier exercice clos au profit de la société de gestion, exprimés en pourcentage.

Performance nette de l'unité de compte N-1 : performance de l'actif en représentation de l'unité de compte au cours du dernier exercice clos, nette des frais de gestion, exprimée en pourcentage.

Frais de gestion du contrat : frais de gestion prélevés par l'assureur sur les supports du contrat, au cours du dernier exercice clos, exprimés en pourcentage.

Performance finale : performance finale de l'investissement au cours du dernier exercice clos, nette des frais de gestion de l'actif et des frais de gestion du contrat, exprimée en pourcentage.

Taux de rétrocessions de Commissions N-1 : taux des frais de gestion de l'actif devant donner lieu à des rétrocessions de commission, exprimé en pourcentage.

ND : non disponible.

Les données relatives aux frais de gestion de l'actif et à la Performance nette de l'Unité de Compte N-1 sont communiquées par les sociétés de gestion et concernent le dernier exercice clos, cet exercice n'étant pas toujours sur une année civile.

CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

L'attention du client est attirée sur les liens financiers existants entre des entités intervenantes au contrat EVOLUVIE IV pouvant créer un risque de conflits d'intérêts potentiels.

PREPAR-VIE, assureur du contrat susvisé et PROMÉPAR Asset Management, société de gestion de certaines Unités de Compte, sont des filiales détenues à plus de 99 % par la BRED Banque Populaire.

Des émetteurs de titres et sociétés de gestion de certaines Unités de Compte (notamment NATIXIS et NATIXIS IM INTERNATIONAL), font partie du groupe BPCE, qui lui-même a pour actionnaire à hauteur de 50 % les Banques Populaires, dont la BRED Banque Populaire est l'un des membres. Des collaborateurs de PREPAR-VIE, de la BRED BP et/ou de BPCE peuvent être membres du conseil d'administration de certaines Unités de Compte éligibles à ce contrat.

Code ISIN	Dénomination	Société de Gestion	Supports éligibles en gestion libre	Indicateur de risque de l'UC (SRI) : 1 (faible) à 7 (élevé)	Performance brute de l'UC (A)		Frais de gestion de l'UC (B) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de de l'UC (A-B)		Frais de gestion du contrat (C)	Frais totaux (B+C) dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale (A-B-C)		Label(s)	SFDR*
					Annuelle (N-1)	Moyenne annualisée sur 5 ans (N-1/N-5)		Annuelle (N-1)	Moyenne annualisée sur 5 ans (N-1 / N-5)			Annuelle (N-1)	Moyenne annualisée sur 5 ans (N-1 / N-5)		
FONDS ACTIONS															
FR0010912881	BRED EQUILIBRE	PROMEPAR AM	X	3	11,94 %	6,29 %	1,39 % (dont 0,24 %)	10,55 %	4,90 %	0,70 %	2,09 % (dont 0,24 %)	9,85 %	4,20 %	-	8
FR0013433703	BRED SELECTION ISR	PROMEPAR AM	X	4	13,03 %	8,40 %	2,02 % (dont 0,30 %)	11,01 %	6,38 %	0,70 %	2,72 % (dont 0,30 %)	10,31 %	5,68 %	ISR	8
FR0010748376	KARAMA PART O	PROMEPAR AM	X	4	3,80 %	7,41 %	2,31 % (dont 0,80 %)	1,49 %	5,10 %	0,70 %	3,01 % (dont 0,80 %)	0,79 %	4,40 %	-	8
FR0013476678	M CLIMATE SOLUTIONS - R	MONTPENSIER FINANCE	X	5	-21,10 %	ND	2,28 % (dont 0,00 %)	-23,38 %	ND	0,70 %	2,98 % (dont 0,00 %)	-24,08 %	ND	ISR - GREENFIN	9
FR0010609552	MIROVA EMPLOI FRANCE	NATIXIS IM INTERNATIONAL	X	4	-5,44 %	3,79 %	1,92 % (dont 0,07 %)	-7,36 %	1,87 %	0,70 %	2,62 % (dont 0,07 %)	-8,06 %	1,17 %	ISR - RELANCE - FINANSOL	9
FR0010521575	MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT	NATIXIS IM INTERNATIONAL	X	4	-4,83 %	3,12 %	1,71 % (dont 0,59 %)	-6,54 %	1,41 %	0,70 %	2,41 % (dont 0,59 %)	-7,24 %	0,71 %	ISR - GREENFIN	9
FR0011349901	OPTI ACTIONS EURO PART O	PROMEPAR AM	X	4	8,07 %	6,62 %	2,04 % (dont 0,80 %)	6,03 %	4,58 %	0,70 %	2,74 % (dont 0,80 %)	5,33 %	3,88 %	-	8
FR0011243393	OPTI SELECTION MONDE	PROMEPAR AM	X	4	21,23 %	10,18 %	3,07 % (dont 0,60 %)	18,16 %	7,11 %	0,70 %	3,77 % (dont 0,60 %)	17,46 %	6,41 %	-	8
FONDS OBLIGATIONS															
FR001400NTD6	BRED HORIZON 2029 PART A	PROMEPAR AM	X	2	ND	ND	1,08 % (dont 0,24 %)	ND	ND	0,70 %	1,78 % (dont 0,24 %)	ND	ND	-	6
FR0007064134	OCTYS	PROMEPAR AM	X	2	4,20 %	2,03 %	0,53 % (dont 0,09 %)	3,67 %	1,50 %	0,70 %	1,23 % (dont 0,09 %)	2,97 %	0,80 %	-	8
FONDS MIXTES															
FR0000098006	BRED CROISSANCE	PROMEPAR AM	X	5	17,21 %	9,10 %	1,22 % (dont 0,20 %)	15,99 %	7,88 %	0,70 %	1,92 % (dont 0,20 %)	15,29 %	7,18 %	-	8
FR0010786350	BRED OBLIGATIONS OPPORTUNITES PARTS C	PROMEPAR AM	X	2	6,44 %	3,61 %	1,16 % (dont 0,14 %)	5,28 %	2,45 %	0,70 %	1,86 % (dont 0,14 %)	4,58 %	1,75 %	-	6
FR0010912915	BRED PATRIMOINE	PROMEPAR AM	X	3	7,87 %	4,67 %	1,59 % (dont 0,16 %)	6,28 %	3,08 %	0,70 %	2,29 % (dont 0,16 %)	5,58 %	2,38 %	-	8
FONDS IMMOBILIERS															
FR0010665661	OPCI FRANCEUROPE IMMO ISR	AEW	X	2	-1,83 %	ND	2,17 % (dont 0,58 %)	-4,00 %	ND	0,70 %	2,87 % (dont 0,58 %)	-4,70 %	ND	ISR	8
FR0013219722	SWISSLIFE ESG DYNAPIERRE - P	SWISS LIFE AM	X	2	0,06 %	ND	2,11 % (dont 0,55 %)	-2,05 %	ND	0,70 %	2,81 % (dont 0,55 %)	-2,75 %	ND	ISR	8
FONDS MONÉTAIRES															
FR001400TIF1	BRED MONETAIRE - PART R	PROMEPAR AM	X	1	ND	ND	ND	ND	ND	0,70 %	ND	ND	ND	-	8
AUTRES															
FONDS EURO			X												8
FONDS CROISSANCE PREPAR AVENIR II			X												8

* Les fonds non classés ne font pas la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales, ou n'ont pas d'objectif durable.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

PREPAR-VIE, filiale de BRED Banque Populaire, entreprise régie par le Code des assurances - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 182 183 792 euros.
Siège social : Immeuble Le Village 1 - Quartier Valmy - 33, Place Ronde - CS 90241 - 92800 Puteaux - 323 087 379 RCS Nanterre (LEI : 969500WD0CIF97N6D206).
Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042).